

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon – 5 mai 2014 – 11 heures

Conditions de travail des internes

Une instruction positive

L'instruction publiée¹ le 30 avril par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé clarifie des dispositions réglementaires concernant les internes, et l'ISNAR-IMG s'en félicite.

Ce document va dans le sens de **l'amélioration des conditions de travail des internes**, cheval de bataille de l'ISNAR-IMG depuis de nombreuses années.

Nous remarquons le **point d'honneur mis sur l'organisation des gardes et astreintes**, ainsi qu'au **respect du repos de sécurité**, **et des deux demi-journées de formation universitaires hebdomadaires**. Ces mesures, comme les autres, doivent maintenant trouver des **applications concrètes** sur le terrain, **pour les internes dont les droits ne sont toujours pas respectés**.

Ce document sera transmis à l'ensemble des représentants des internes de médecine générale afin qu'ils puissent travailler avec les institutions concernées au respect du droit des internes.

L'ISNAR-IMG reste attentive à l'amélioration des conditions de travail des internes et plus spécifiquement sur les terrains de stage qui ne respectent pas toujours leurs droits. Les internes sont des praticiens en formation, et le respect des dispositions réglementaires les concernant est un gage de la qualité de leur formation.

Formez-nous, nous vous soignerons.

Guillaume POGU, Porte Parole de l'ISNAR-IMG.

Contacts Presse

Julien POIMBOEUF - Président 06 73 07 53 01 - <u>president@isnar-img.com</u> Guillaume POGU - Porte Parole 06 73 07 52 85 - <u>porteparole@isnar-img.com</u>



¹ http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&retourAccueil=1&r=38215